

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 septembre 2015

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 16 septembre 2015 à 20 h. Sont présents :

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
Absent	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Alain Carrier	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Absente	Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent ainsi que M. Éric Paquet, directeur général, qui agit à titre de secrétaire de la rencontre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2015-09-141

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2015;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 9 septembre 2015;
 - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 9 septembre 2015;
 - 3.4. Reconduction du programme de cadets policiers pour l'été 2016;

- 3.5. Renouvellement de l'entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec – Autorisation de signature;
- 3.6. Offre de services professionnels en droit municipal - Lavery;
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
 - 4.2. Politique nationale de la ruralité 3 - Volet local :
 - Saint-Martin : Aménagement du complexe sportif;
 - Saint-Côme-Linière : Terrain de baseball;
 - Saint-Hilaire-de-Dorset : Espaces loisirs et culture;
 - Notre-Dame-des-Pins : Infrastructures sportives et récréatives;
 - Saint-Évariste-de-Forsyth : Bornes Wi-Fi interactives;
 - 4.3. Projet lié au volet régional de la Politique nationale de la ruralité par la MRC – Autorisation de dépôt par la MRC;
 - 4.4. PNR 3 volet régional : Organisation de deux formations;
 - 4.5. Nouveau programme forestier 2015-2018 (PADF);
 - 4.6. Fonds locaux d'investissement et fonds locaux de solidarité – Transfert des fonds des comptes bancaires;
 - 4.7. Table des élus de Chaudière-Appalaches;
 - 4.8. Position de la MRC de Beauce-Sartigan sur le partage de services entre les MRC;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Règlement 2015-87 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan;
 - 5.2. Autorisation de signature des ententes découlant de l'adoption du règlement 2015-87;
 - 5.3. Avis de la MRC devant être transmis à la Commission de protection du territoire agricole (dossier 410361) concernant une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole présentée par Vidéotron Infrastructures inc. sur une superficie de 5 221,1 m² sur le territoire de Saint-Benoît-Labre;
 - 5.4. Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement d'un cours d'eau innommé à Saint-Gédéon-de-Beauce;
 - 5.5. Certificats de conformité :
 - Règlement 581-2015 – Saint-Georges
 - Règlement 583-2015 – Saint-Georges;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Service de génie municipal – Démission de Mme Soléna Jabbour;
 - 6.2. Service de génie municipal – Ouverture d'un poste de secrétaire;
 - 6.3. Service de génie municipal – Embauche d'un technicien en génie civil;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels;
 - 9.2. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
 - 9.3. Rapport annuel de la Sûreté du Québec;
 - 9.4. Solde disponible PNR;
 - 9.5. Rapport d'activités des cadets policiers 2015;
10. Divers :
 - 10.1. Tournée Vitalité culturelle;
 - 10.2. Photographies des maires;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2015-09-142

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2015

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 12 août 2015 tel que rédigé par le directeur général.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 SEPTEMBRE 2015

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 9 septembre 2015 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 9 SEPTEMBRE 2015

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 9 septembre 2015 à titre d'information.

2015-09-143

RECONDUCTION DU PROGRAMME DE CADETS POLICIERS POUR L'ÉTÉ 2016

Attendu la recommandation des membres du comité de sécurité publique relativement au renouvellement du Programme des cadets policiers pour la saison estivale 2016;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, de confirmer la reconduction du programme mentionné plus haut et de prévoir les sommes nécessaires dans le cadre de l'exercice des prévisions budgétaires de 2016.

2015-09-144

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu que le contrat de services avec la Société de l'assurance automobile du Québec vient à échéance le 31 décembre 2015;

Attendu que la SAAQ propose un contrat de renouvellement d'une année;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, que le préfet, M. Pierre Bégin, soit autorisé à signer le contrat de services liant la MRC et la SAAQ, sous réserve de l'approbation dudit contrat par le présent conseil.

2015-09-145

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL -
LAVERY**

Attendu l'offre de renouvellement reçue pour le service de consultation juridique de première ligne au montant de 800 \$ annuellement (volets a et b);

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé de monsieur Jean-Guy De Blois et résolu unanimement, d'accepter la proposition de services professionnels en droit municipal de Lavery au montant de 800 \$ et ce, pour une période d'un an.

2015-09-146

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR
AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

Attendu que les élus ont pris connaissance du document portant sur la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie telle que déposée.

2015-09-147

**PNR 3 VOLET LOCAL – AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE
SPORTIF À SAINT-MARTIN**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, pour une aide financière maximale de 41 150 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-09-148

**PNR 3 VOLET LOCAL – TERRAIN DE BASEBALL À SAINT-CÔME-
LINIÈRE**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, conditionnellement à l'obtention des devis attestant les montants inscrits au budget ainsi que la confirmation de l'appui financier de Desjardins, pour une aide financière maximale de 48 241,66 \$

payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-09-149

PNR 3 VOLET LOCAL – ESPACES LOISIRS ET CULTURE À SAINT-HILAIRE-DE-DORSET

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, conditionnellement à l'obtention de la confirmation écrite des appuis des autres sources de financement, pour une aide financière maximale de 18 302,96 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-09-150

PNR 3 VOLET LOCAL – INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES À NOTRE-DAME-DES-PINS

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, conditionnellement à l'obtention de la confirmation écrite de l'appui financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, pour une aide financière maximale de 29 860,52 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-09-151

PNR 3 VOLET LOCAL – BORNES WI-FI INTERACTIVES À SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, pour une aide financière maximale de 5 746 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-09-152

PROJET LIÉ AU VOLET RÉGIONAL DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – AUTORISATION DE DÉPÔT PAR LA MRC

Attendu le souhait de plusieurs intervenants municipaux de voir à la mise en place de différentes formations à offrir auprès du milieu municipal et culturel de la MRC;

Attendu qu'à cette fin, la MRC peut agir à titre de promoteur de projet afin de déposer une demande dans le cadre du volet régional de la Politique nationale de la ruralité;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, d'autoriser le dépôt d'une demande par la MRC auprès du fonds régional de la Politique nationale de la ruralité afin d'offrir deux formations aux acteurs municipaux et culturels de notre territoire.

2015-09-153

PNR 3 VOLET RÉGIONAL – ORGANISATION DE FORMATIONS

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, conditionnellement à l'obtention du devis qui atteste les montants inscrits au budget pour la formation en gestion de conflits ainsi que de la résolution de la MRC, pour une aide financière maximale de 4 050 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-09-154

NOUVEAU PROGRAMME FORESTIER 2015-2018 (PADF)

Attendu que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, a mis en place un nouveau programme pour les forêts « Programme d'aménagement durable des forêts » (PADF) qui remplace les programmes gérés par la CRÉ (CRRNT, PDRF ou Volet II);

Attendu que ce programme permet des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ainsi que la réalisation des travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

Attendu que la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

Attendu que lors de la rencontre de la Conférence des préfets tenue le 28 août dernier, la MRC de Montmagny a été identifiée comme MRC délégataire et gestionnaire du programme en Chaudière-Appalaches par les autres MRC de Chaudière-Appalaches;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité :

- Que le préfet de la MRC, monsieur Pierre Bégin, soit autorisé à signer toute entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant le Programme d'aménagement durable des forêts;

- De nommer la MRC de Montmagny comme mandataire de l'entente pour la région Chaudière-Appalaches.

2015-09-155

FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ – TRANSFERT DES FONDS DES COMPTES BANCAIRES

Attendu que suite à l'entrée en vigueur, depuis le 20 avril 2015, de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, l'ensemble des droits, obligations, actifs et passifs des fonds locaux d'investissement (FLI) et des fonds locaux de solidarité (FLS) sont réputés transférés à la MRC;

Attendu que la Loi sur les compétences municipales (articles 126.4) permet tout de même à une MRC de déléguer l'administration de ses activités de développement économique à un organisme à but non lucratif constitué à cette fin;

Attendu que lors de la séance du 12 août dernier, le présent conseil a signifié son intention de rapatrier les fonds du FLI et du FLS au sein de la MRC et de maintenir la pleine gestion de ces fonds auprès du Conseil économique de Beauce;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, que le conseil des maires :

-Autorise le rapatriement des comptes bancaires relatifs au Fonds local d'investissement (compte #270624) et au Fonds local de solidarité (compte #270435);

-Autorise à signer, pour et au nom de la MRC, les chèques provenant des comptes mentionnés ci-haut, étant entendu que deux signatures seront requises en tout temps, les personnes suivantes : madame Anne-Marie Rodrigue, messieurs Claude Morin, Denis Breton et Rémi Fortin.

2015-09-156

TABLE DES ÉLUS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan ont pris connaissance des modalités de création de la Table des élus de Chaudière-Appalaches;

Attendu que les maires de Beauce-Sartigan souhaitent le maintien d'un mécanisme de concertation régional dans la mesure où la structure administrative demeure allégée;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, de confirmer l'adhésion de la MRC de Beauce-Sartigan à la Table des élus de Chaudière-Appalaches et d'autoriser le versement, pour l'exercice financier 2016, d'une somme de 10 000 \$ provenant du Fonds de développement du territoire.

2015-09-157

POSITION DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN SUR LE PARTAGE DE SERVICES ENTRE MRC

Attendu que lors des dernières semaines, certains intervenants politiques municipaux ont émis le souhait que des rapprochements, voire des fusions, se matérialisent entre les MRC du territoire;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan souhaite se positionner sur le sujet;

Attendu que suite aux discussions, les élus privilégient le partage de services intermunicipaux et inter MRC;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, de confirmer que la MRC de Beauce-Sartigan est disposée à participer à toute discussion visant le partage de services entre les municipalités ou les MRC ou avec toute autre entité municipale intéressée.

2015-09-158

RÈGLEMENT 2015-87 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Attendu que les MRC se sont vues confier la compétence exclusive des cours d'eau de leur territoire en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a adopté une politique de gestion des cours d'eau pour son territoire en janvier 2007;

Attendu que l'article 104 de cette loi autorise la MRC à adopter des règlements pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances;

Attendu l'avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement donné par M. Claude Morin lors de la séance du 12 août 2015;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité, d'adopter le règlement 2015-87 et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

2015-09-159

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, monsieur Pierre Bégin, et le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan tout document nécessaire à la mise en place d'une entente relative à la gestion des cours d'eau sur son territoire.

2015-09-160

AVIS DE LA MRC DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (DOSSIER 410361) CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE PRÉSENTÉE PAR VIDÉOTRON INFRASTRUCTURES INC. SUR UNE SUPERFICIE DE 5 221,1 M² SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BENOÎT-LABRE

La compagnie Vidéotron souhaite implanter, exploiter et entretenir une tour autoportante de 60 mètres (65 mètres hors sol), un abri pour des équipements, un chemin d'accès, une aire de virage et une ligne électrique sur les lots 4 698 388 et 4 698 389 sur le territoire de Saint-Benoît-Labre.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que le potentiel agricole des lots visés est de classe 7 présentant des contraintes de nature topographique et de pierrosité;

Considérant que les lots adjacents sont boisés ou utilisés à des fins autres qu'agricoles;

Considérant les possibilités limitées d'utilisation de la superficie concernée à des fins agricoles en raison des caractéristiques du sol et de sa faible superficie;

Considérant qu'il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole qui permettraient une efficacité optimale de ce type d'infrastructure;

Considérant l'impact négligeable du site retenu sur les activités et les établissements agricoles existants et leur développement;

Considérant qu'il n'y a aucun établissement de production animale dans un rayon de deux kilomètres autour du projet;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise;

Considérant que l'autorisation demandée n'aura aucune répercussion négative sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christine Caron, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan informe la CPTAQ qu'elle est favorable à la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole formulée par Vidéotron Infrastructures inc. sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre sur une superficie de 5 221,1 mètres carrés (dossier 410361).

2015-09-161

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT : REPROFILAGE D'UN COURS D'EAU
INNOMMÉ MUNICIPALITÉ SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Attendu la demande déposée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant des travaux sur la propriété de madame Lucie Vachon, soit le reprofilage d'un cours d'eau innommé, sur une longueur approximative de 290 mètres, localisé sur le lot 4 413 822 du cadastre Québec dans la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

Attendu qu'une ingénieure du ministère des Transports a préparé les plans et devis nécessaires à la réalisation de ces travaux et que le MTQ défraiera le coût du certificat à être émis par le MDDELCC;

Attendu que madame Lucie Vachon sera responsable de l'embauche de l'entrepreneur qui effectuera les travaux;

Attendu que les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement à la charge de madame Lucie Vachon, propriétaire du terrain où s'écoule le cours d'eau identifié;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu unanimement, que la MRC :

- Présente une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la LQE pour les

travaux de reprofilage d'un tronçon d'un cours d'eau innommé sur le lot 4 413 822 du cadastre Québec sur une longueur de 290 mètres;

- Accepte les plans et devis inhérents à la demande de certificat d'autorisation préparés par l'ingénieure du MTQ;
- Confirme que la surveillance des travaux sera assumée par un employé du MTQ (Centre de services de Beauceville);
- Autorise madame Lucie Vachon à engager un entrepreneur pour réaliser les travaux d'aménagement, le tout en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et les plans et devis s'y rattachant.

2015-09-162

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 581-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN
D'AUTORISER LES USAGES RELIÉS À L'HÉBERGEMENT DANS
LA ZONE CD-502**

Considérant que ce règlement a pour objet d'autoriser la classe d'usages *Commerce et Service 7 : hébergement* dans la zone CD-502;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 581-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-09-163

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 583-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN
D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION
« COMMERCE ET SERVICES DE TYPE LOCAL ET RÉGIONAL »
À MÊME L'AFFECTATION RÉSIDENIELLE DE FAIBLE DENSITÉ
POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA 26^E AVENUE PRÈS DE LA 127^E
RUE**

Considérant que ce règlement agrandit une affectation « Commerces et services de type local et régional » pour y inclure un terrain situé le long de la 26^e Avenue;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 583-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-09-164

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – DÉMISSION DE MME SOLÉNA JABBOUR

Attendu que madame Soléna Jabbour, ingénieure au Service de génie municipal, a remis sa démission au mois d'août et que celle-ci prenait effet le 3 septembre dernier;

Attendu que madame Jabbour était à l'emploi de la MRC depuis le printemps 2015;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, de prendre acte de la démission de madame Soléna Jabbour effective depuis le 3 septembre 2015;

Il est également résolu de prendre les mesures nécessaires afin de procéder au remplacement celle-ci.

2015-09-165

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – OUVERTURE D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement, d'autoriser l'ouverture d'un poste en secrétariat et de confirmer l'embauche de madame Claudia Perreault à titre de secrétaire affectée au Service de génie municipal, échelon 1, rétroactivement au 8 septembre 2015.

2015-09-166

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

Attendu la résolution 2015-04-085 adoptée par le conseil des maires en avril dernier laquelle autorisait l'embauche de techniciens supplémentaires au Service de génie municipal si les besoins le justifiaient;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, d'autoriser l'embauche de monsieur Réjean Crête à titre de technicien en génie civil, échelon 2, rétroactivement au 20 août 2015.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois d'août;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
- Rapport annuel de la Sûreté du Québec;
- Solde disponible PNR;
- Rapport d'activités des cadets policiers 2015;

TOURNÉE VITALITÉ CULTURELLE

Le directeur général rappelle aux élus la tenue d'une activité initiée par le réseau Les Arts et la Ville intitulée « La tournée Vitalité culturelle en Beauce-Sartigan ».

Cette rencontre se tiendra le 15 octobre 2015 au centre communautaire de Notre-Dame-des-Pins.

2015-09-167

PHOTOGRAPHIES DES MAIRES

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de Francis Quirion photographe, au montant de 1350 \$ plus les taxes, pour la réalisation de portraits corporatifs des membres du conseil des maires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2015-09-168

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 20.

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, directeur général